

124^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 31 juillet 2023

PV du CE du 31 Juillet 2023

Par le Comité Exécutif de l'ITIIE-RDC

L'an Deux mille Vingt-trois, le trente et unième jour du mois de juillet, s'est tenue en présentiel et par visioconférence à Kinshasa dans la salle « Suzanne Muk » de l'Hôtel Sultani, la 124^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'ITIIE-RDC (C.E) siégeant en session ordinaire.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

La Présidente du Comité Exécutif fait vérifier le quorum par le Coordonnateur National de l'ITIIE-RDC (CN). Ce dernier indique que le quorum est atteint. Par conséquent le Comité Exécutif a valablement siégé et délibéré.

Les différents Collèges sont représentés de la manière ci-après :

Institutions Publiques :

1. SEM Madame **SUMINWA TULUKA Judith**, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et Présidente du C.E, présente ;
2. Honorable **François NZEKUYE**, point focal Assemblée Nationale, Membre, présent ;
3. Honorable **Jean de Dieu MOLEKA**, point focal Sénat, Membre, présent.

Entreprises Extractives :

4. Madame **Yvonne MBALA**, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre, présente ;
5. Monsieur **KASSONGO Bin Nassor**, Délégué de la Chambre des Mines, Membre, présent (*par Visio conférence*) ;
6. Monsieur **Simon TUMA WAKU**, Délégué des Entreprises Minières (*par Visio conférence*).

Société Civile :

7. Monsieur **Jean-Claude KATENDE**, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;
8. Monsieur **Albert KABUYA**, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;
9. Madame **Nicole BILA**, Déléguée de la Société Civile, Membre, présente ;
10. Monsieur **Jimmy MUNGURIEK**, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;

Membres ayant donné mandat :

11. SEM Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI, Ministre des Mines, 1^{ère} Vice-Présidente du CE, représentée par Monsieur Paul MABOLIA, Coordonnateur de la CTCPM ;
12. SEM Didier BUDIMBU, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représenté par Monsieur Lassry KITENGE, Conseiller ;
13. SEM Nicolas KAZADI, Ministre des Finances, Membre, représenté par Monsieur Donatien TSCHIDIBU.
14. Monsieur Léon KANKOLONGO, Conseiller Principal à la Présidence de la République, Membre, représenté par Monsieur SOBO ;
15. Monsieur Michel MULONGO, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques et fiscales, Membre, représenté par Madame HOLENN ;
16. Monsieur Laurent NKINZI, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, Membre, représenté Mr KYAKIMWA ;
17. Monsieur José MINGA'S, Délégué des Entreprises Forestières, Membre représenté par Monsieur Gaby LUDE ;
18. Monsieur Robert MUNGANGA, Délégué des Entreprises minières publiques, Membre, représenté par Mme Yvonne MBALA.

Membres absents ou empêchés :

1. Son Excellence Madame Eve BAZAIBA MASUDI, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Présidente du Comité Exécutif.

Y ont également pris part comme observateurs, les Experts FNPSS, les représentants des Organisations ci-après : UE, GIZ, NRGI, l'Ambassade de Belgique, GLENCORE ainsi que les membres du Secrétariat Technique de l'ITIE (ST).

La réunion est présidée par Madame le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, et le secrétariat assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

II. DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION.

La Présidente du Comité Exécutif accorde la parole au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC pour présenter l'ordre du jour. Après lecture, la Présidente demande aux membres s'ils avaient des observations ou des points à faire inscrire séance tenante.

Un membre du Collège société civile dit avoir proposé des points à inscrire en rapport avec les dossiers restés en suspens qui se rapportent aux activités dites orphelines dont la liste devrait être dressée ainsi que le point relatif au remplacement des délégués de la société civile au Comité Exécutif. Il ajoute également un autre point relatif au débat d'actualité sur l'Accord entre le Gouvernement Congolais, la société SAKIMA et la société Primera Gold. Ce point est également soulevé par un membre des institutions. Après échanges, les membres conviennent de l'aborder à la prochaine réunion du Comité exécutif.

Le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC a fait savoir que les deux nouveaux points proposés par le membre étaient inscrits dans l'ordre jour aux points d'information. Les membres conviennent de les aborder lors de la présentation du point relatif sur l'avancement de la mise en œuvre.

Après échanges, l'ordre du jour adopté se présente comme suit :

- (1) Présentation du projet de PV de la réunion du C.E du 08 juin 2023 ;
- (2) Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE ;
- (3) Examen des dossiers restés en suspens ;
- (4) Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (du 08 juin au 25 juillet 2023) ;
- (5) Divers.

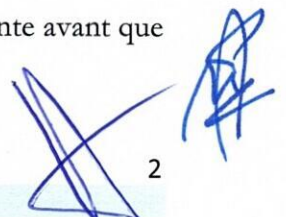
Délibération :

L'ordre du jour est adopté.

III. EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**Premier point à l'ordre du jour : Présentation du P.V de la réunion du C.E du 08 juin 2023**

A la demande de la Présidente du Comité Exécutif, le Coordonnateur National présente le procès-verbal de la réunion du C.E du 08 juin 2023 en précisant qu'il avait été partagé en avance avec les membres et qu'aucun amendement n'a été enregistré par le Secrétariat Technique.

La Présidente demande aux membres s'il n'y aurait pas une observation séance tenante avant que ce Procès-verbal ne soit adopté.


2

Un membre du Collège société civile dit qu'il a soumis au Secrétariat Technique quelques amendements de forme.

Le Coordonnateur National confirme la réception et dit qu'ils ont été pris en compte.

Le même membre poursuit en disant qu'il serait souhaitable d'instituer un mécanisme de suivi pour se rassurer que la présentation faite par le Coordonnateur National lors de son audition à l'Assemblée Nationale soit prise en compte au regard des données ITIE fournies à cette dernière.

La Présidente estime que cette préoccupation du membre peut être un point à inscrire à la prochaine réunion du Comité Exécutif car cela ne fait pas l'objet de débat à l'ordre du jour.

Aucune autre observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 08 juin 2023 est adopté.

Délibération :

Le procès-verbal de la réunion du C.E ordinaire du 08 juin 2023 est adopté moyennant amendements de forme.

Deuxième point à l'ordre du jour : Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE

A la demande de la Présidente du Comité Exécutif, le Coordonnateur National présente l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE articulé autour des points ci-dessous :

1. Participation de la RDC à la conférence mondiale de l'ITIE à Dakar :

Le Coordonnateur National informe les membres sur le retour des activités auxquelles la RDC a pris part à Dakar telles que ci-dessous décrites :

- l'intervention de son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre du Plan lors de : (i) la plénière consacrée aux « priorités futures pour la gouvernance des ressources », (ii) la séance plénière consacrée au Forum des dirigeants et (iii) une séance parallèle sur la thématique « gagnant-gagnant : est-ce possible ? une fiscalité des ressources naturelles transparente et durable ».
- diverses interventions des autres membres de la délégation ont été enregistrées parmi lesquelles, celle du Coordonnateur National de l'ITIE RDC, du Délégué du Collège des entreprises, du Président de la Cour des comptes et de l'Expert Technique responsable du Secrétariat Technique.
- une participation très remarquée des délégués de la RDC dans les plénières et les sessions parallèles a été signalée ainsi que celle du Coordonnateur National de l'ITIE RDC aux réunions du Conseil d'Administration.

En termes de retombées de cette conférence mondiale, il y a lieu d'épingler : (i) la désignation du Coordonnateur National de l'ITIE RDC comme Membre du Conseil d'Administration de l'ITIE Internationale, représentant la Région 5 composée de 8 pays d'Afrique centrale francophone ; (ii) l'adoption de la Norme ITIE 2023 qui intègre entre autres innovations la lutte contre la corruption et la question de la transition énergétique.

Le Coordonnateur National a insisté sur l'essentiel des modifications intervenues dans la Norme 2023 en informant les membres que la prochaine validation de la RDC débutera le 1^{er} janvier 2025 et sera faite sur base de cette nouvelle Norme.



2. Mouvement des Experts au sein du Secrétariat Technique

Le Coordonnateur National informe les membres du désistement d'un Expert second en charge de la collecte des données et de la gestion informatique qui était recruté mais avait trouvé mieux ailleurs avant de commencer, de la démission d'un Expert du Secrétariat Technique à l'Antenne de Lubumbashi et du recrutement d'un Assistant du Coordonnateur National qui est prévu dans l'organigramme.

Egalement, il dit que l'Ambassade de France via l'Agence Française de Développement a consenti de prendre en charge un expert externe international qui sera intégré à l'Antenne du sud.

Ainsi donc, il va falloir lancer un appel à candidature pour que la Commission de recrutement puisse combler ces vacances.

3. Activités menées durant la période

Le Coordonnateur National informe les membres sur les activités menées durant la période de la manière ci-après :

1) Elaboration des Rapports ITIE

- **Complément au Rapport ITIE 2020 et 2021** : les conclusions des travaux de certification des déclarations de l'Etat par l'IGF et la Cour des comptes ont été transmises au Secrétariat Technique qui les a soumises à l'Administrateur indépendant KPMG pour prise en compte dans la Note complémentaire.
- **Rapport sur l'EMAPE, filière 3T&Or** : Le Consultant Mazars a intégré les améliorations des Parties prenantes et il faudra organiser un atelier pour la restitution.
- **Rapport sur l'EMAPE, Diamant** : sensibilisation et collecte de données du cadrage dans le Kasai Oriental et le Kasai.
- **Rapport sur le secteur forestier** : il y a eu la tenue d'un Atelier de lancement de la collecte des données avec l'appui du Consultant EnerTeam et la poursuite de la collecte des données.
- **Rapport sur le secteur forestier** : la collecte des données se poursuit.

2) Participation à des conférences/ateliers/forums

Le Coordonnateur National a fait part aux membres de la participation de l'ITIE aux différents ateliers/conférences sur : (i) les fiches techniques des paiements du cobalt, organisé par IMPACT, (ii) le financement de la Zone Économique Spéciale (ZES) de la batterie en République Démocratique du Congo organisé par UNECA (United Nations Economic Commission for Africa); (iii) la nouvelle Loi sur le blanchiment des capitaux organisé par la CENAREF/GIZ et (iv) la Table ronde sur la politique zéro déforestation organisée par IRI (Initiative Interreligieuses), (v) la revue des recommandations du Forum national sur les opportunités liées à la transition énergétique dans le secteur minier organisé par NRGI, (vi) la retraite sur la revue du rapport et l'élaboration du PRODOC du CAFI-FONARED, (vii) la thématique : « Universitaires congolais et la promotion de la transparence dans les industries extractives » organisée par l'Université Catholique Cardinal MALULA, (viii) au DRC Mining Week à Lubumbashi et à la « Global Conference on the Future of Resource Taxation » en Zambie ».

3) Mobilisation des ressources extérieures

Le Coordonnateur National informe également les membres de la tenue des réunions avec les PTF pour le financement des activités du PTBA 2023, il s'agit entre autres de l'Union Européenne, la GIZ, la Banque Mondiale-Projet ENCORE/COREF, d'ENABEL et de quelques Ambassades.

A la suite de cette présentation du Coordonnateur National, la Présidente du Comité Exécutif a accordé la parole aux membres pour leurs observations.

Débat :

Un membre du Collège société civile s'interroge sur les vraies raisons du report de l'activité portant sur les cahiers des charges et la gestion de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires. Aussi, au sujet de la certification des données par l'IGF et la Cour des comptes, il souhaite les deux organes soient invités à la prochaine réunion et leurs conclusions soient mises à la disposition du Comité Exécutif. A propos des nouvelles modifications apportées à la Norme, il pense qu'il serait important d'en faire une large diffusion mais aussi de prévoir dans le Plan de Travail les activités liées à ces modifications.

Un autre membre du même Collège revient sur l'activité relative aux cahiers des charges et à la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires en disant que si cette activité ne se tient pas au plus vite, la population risque de croire qu'il y a quelque chose que l'on veut cacher. Aussi, au sujet du Rapport sur l'artisanat minier de la filière 3T&Or, observant que certaines données n'ayant pas été fournies, il estime que cela peut avoir une incidence sur l'exhaustivité. Voilà pourquoi il demande à ce que les parties qui n'ont pas déclaré soient invités à le faire afin que cela soit pris en compte par le Consultant dans le Rapport final.

Au sujet de l'intégration du secteur forestier dans le Périmètre ITIE, un autre membre du Collège entreprise exprime le vœu qu'un atelier ou les séances de formation soient organisés pour permettre aux entreprises d'être outillées à bien remplir leurs déclarations.

Revenant sur la question de l'atelier sur la dotation de 0,3%, un membre du Collège entreprise a insisté qu'il était important que cet atelier se tienne afin que les parties prenantes aient le même niveau d'entendement. Il souligne de nombreux questionnements des entreprises, notamment celui de savoir si la dotation de 0,3% constitue la seule contribution sociale des entreprises pour le développement à la base en dehors des cahiers des charges.

Au sujet des modifications apportées à la Norme 2023, il ajoute qu'il était important de parvenir à les maîtriser et pour ce faire, le Comité Exécutif devrait organiser plusieurs ateliers non seulement pour les membres mais aussi pour toutes les parties prenantes qui ont besoin d'être mis à niveau.

Pour sa part, la Présidente soutient qu'en ce qui concerne l'atelier sur l'évaluation de la mise en œuvre des dispositions du Code minier sur les cahiers des charges et le 0,3%, une séance de travail avec les Ministres des mines et celui des Affaires sociales a été programmée afin de concilier les vues de sorte que cet atelier se tienne sans doute d'ici deux semaines.

Le Coordonnateur National signale à propos de la demande des opérateurs forestiers que les Experts du Secrétariat Technique disposent chacun d'un portefeuille pour accompagner de manière rapprochée les entreprises déclarantes. Etant donné que tous n'ont pas les mêmes difficultés, il indique qu'il sera question de les évaluer au cas par cas pour voir s'il sera nécessaire ou pas d'organiser l'atelier pour tous les opérateurs forestiers, sans oublier la disponibilité des fonds. Un membre du Collège entreprises insiste sur la tenue dudit atelier.

Un membre du Collège société civile pense que le Collège des entreprises peut identifier les questions qui posent problème et se rapprocher du Comité Exécutif pour voir ce qui est plausible, soit l'organisation de l'atelier ou des réunions uniquement avec le Secrétariat Technique.

Le Coordonnateur National informe les membres que le Rapport de certification de la Cour des comptes n'est pas reluisante en ce qui concerne les données des ETD et des Provinces qui ne sont pas de bonne qualité. Voilà pourquoi, la Cour des comptes a formulé des recommandations.

Pour ce qui est des modifications intervenues dans la Norme, le Coordonnateur National dit qu'il est capital d'en faire large diffusion. Des questions telles que la propriété effective, le pays doit être capable de mettre en place un Registre des propriétaires effectifs avant le début de la validation en 2025.

Il en sera de même pour les questions de la transition énergétique, des réserves qui doivent être évaluées afin de connaître notamment la valeur des actifs devant faire objet de cession sur le genre et les dépenses sociales et environnementales qui impliquent que les données divulguées doivent être ventilées par genre. Au sujet de la déclaration des entreprises forestières, le Coordonnateur National dit que le Secrétariat Technique assurera un accompagnement rapproché de toutes les entreprises retenues dans le Périmètre à l'issue duquel et sur base des difficultés rencontrées, l'option sera levée sur l'organisation ou pas d'un autre atelier.

Abordant la même question, un membre du Collège société civile souhaite que les entreprises forestières identifient les questions à aborder au cours de cet atelier. Le Secrétariat Technique jugera de l'importance de ces questions en vue d'organiser ou pas ledit atelier.

La Présidente revient sur le Rapport sur l'artisanat minier, filière 3T& Or en indiquant qu'il est important de pouvoir avancer rapidement pour publier ce Rapport qui a pris beaucoup de temps malgré la rallonge accordée.

Un membre du Collège société civile rappelle que la République Démocratique du Congo avait été suspendue entre autres à cause de la qualité des données de la DGRAD. Au sujet de la certification des données de cette régie, il regrette de constater que l'IGF ait formulé la réserve sur la qualité desdites données. Il propose à ce que le Comité Exécutif invite l'IGF et la Cour des comptes au Comité Exécutif pour expliquer en détail quel est réellement le vrai problème qui fait qu'à chaque fois les données de cette Régie financière demeurent de mauvaise qualité. Ceci permettra au Comité de prendre les mesures idoines.

Un membre du Collège Institutions publiques demande à ce que ces Rapports de certification soient partagés aux membres-Ce qui a été convenu et se fera par voie électronique par clé USB-Mais aussi, il recommande que l'IGF et la Cour des comptes soient invitées à la prochaine réunion du Comité Exécutif pour expliquer le contenu des Rapports. Pour la dissémination de la nouvelle Norme, il suggère d'organiser des ateliers sous plusieurs formules notamment pour les membres du Comité Exécutif et élargir à toutes les parties prenantes.

La Présidente demande à ce que le Secrétariat Technique prépare une feuille de route pour ce faire.

A ce sujet, le Coordonnateur National indique que le PTT 2024-2026 est en cours d'élaboration et qu'il va intégrer tous les points de la Nouvelle Norme.

Pour ce qui est de la participation du Secrétariat Technique aux conférences et ateliers, la Présidente pense qu'il serait important dans la présentation d'activités d'indiquer non seulement la liste de ces activités mais surtout le contenu et le résultat.

Un membre du Collège Institutions publiques renchérit en demandant au secrétariat Technique de l'ITIIE de produire un compte rendu au Comité Exécutif à chaque participation à une activité.

Au sujet de l'atelier sur la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires, un membre du Collège Institutions publiques estime qu'il est important de bien préparer cet atelier. Il pense qu'il y a encore des problèmes à résoudre notamment pour déterminer le nombre de personnes qui vont prendre part en sachant que c'est plus d'une trentaine d'organismes spécialisés qui sont déjà installés et que chaque organisme spécialisé comprend 12 membres.

Le Coordonnateur National, au sujet de l'atelier sur le 0,3%, indique qu'il existe les TDRs qui ont été partagés avec toutes les parties prenantes impliqués. Il précise que ce sont les entités déclarantes qui doivent être pris en compte bien entendu avec toutes les parties prenantes à l'ITIIE comme le processus le recommande. Il chute en disant qu'il n'y a rien de nouveau et que cet atelier devra se réaliser normalement dans le cadre des activités de l'ITIIE.

Un membre du Collège société rappelle que la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires a été institué pour le développement des communautés à la base et qu'il est important que l'activité se tienne.

Délibérations :

- *Atelier sur le cahier des charges et le 0,3% minimum du chiffre d'affaires, la Présidente du Comité Exécutif ainsi que les Ministres des mines et des Affaires sociales devront se réunir pour harmoniser et fixer la date de la tenue de cet atelier attendu par les parties prenantes ;*

- *Rapports de certification des déclarations de l'Etat par la Cour des comptes et l'IGF, le Secrétariat Technique a été instruit de les partager sur une clé USB et d'inviter ces deux Structures à la prochaine réunion du Comité Exécutif ;*

- *Rapport ITIE-RDC sur l'artisanat minier, filière 3T&Or, le Secrétariat Technique est invité à contacter le Consultant le Cabinet MAZARS aux fins de finaliser ledit Rapport et le soumettre à l'adoption du Comité Exécutif à sa prochaine réunion ;*

- *Participation du Secrétariat Technique aux activités organisées par les parties prenantes : le Comité Exécutif recommande au Secrétariat Technique de faire ressortir le contenu ainsi que le résultat lors de sa participation à une activité extérieure.*

Troisième point à l'ordre du jour : Examen des points restés en suspens :

- Mise en place des commissions permanentes du Comité Exécutif ;
- Suivi sur le processus de modification du Décret sur ITIE-RDC ;
- Prime de validation ;
- Activités du PTBA n'ayant pas trouvé de financement.

1) Mise en place des commissions permanentes du Comité Exécutif

A l'invitation de la Présidente du Comité Exécutif, le Coordonnateur National indique que les Commissions permanentes devaient commencer à fonctionner après la validation et une lettre avait été envoyée aux différents Collèges pour désigner leurs membres au sein desdites Commissions.

Un membre du Collège entreprise confirme que cette désignation sera faite dans les jours qui suivent et que le courrier sera adressé à ce sujet au Secrétariat Technique.

Un membre du Collège société civile souligne que le processus avait été suspendu parce qu'il fallait d'abord harmoniser sur la question de la désignation des délégués de la Société civile au Comité Exécutif. Sinon, il indique que si le Comité Exécutif décide aujourd'hui de prendre acte de la désignation des délégués de la Société civile au Comité Exécutif, cela va de soi et permettra à ce que les représentants des Commissions permanentes soient aussi connus. Il propose dans ce cas, que le Comité inscrive à la prochaine réunion la remise et reprise des délégués de la société civile en attendant les élections.

A ce propos, le Coordonnateur National demande et obtient du Comité Exécutif l'autorisation pour le GTT de siéger et poursuivre les travaux en attendant la mise en place effective des membres dans les Commissions.

Délibération :

Le Comité Exécutif décide que le GTT continue à siéger en attendant l'effectivité du fonctionnement des Commissions permanentes.

2) Suivi du processus de modification du Décret ITIE-RDC :

La Présidente du Comité Exécutif demande au Coordonnateur National de faire un bref rappel sur le contenu des modifications essentielles du Décret.

Le Coordonnateur National indique que l'essentiel de ces modifications consistaient à se mettre en phase avec la Norme 2019 mais aussi à s'inscrire dans la réalité quant à la configuration des membres composant le Comité Exécutif. Les parlementaires qui siègent au Comité Exécutif doivent formellement être repris dans le Décret. Aussi, le Ministre du Portefeuille devrait désormais faire partie des membres du Comité Exécutif étant donné l'importance des informations qui sont attendues des entreprises de l'Etat.

La Présidente estime que si le texte est fin prêt, il sera envoyé au Gouvernement selon le processus de signature du Décret. Néanmoins, elle demande de se rassurer si le projet de Décret est en phase avec la Norme 2023.

Le Coordonnateur National indique que le Secrétariat Technique va s'approcher du Cabinet du Ministre du Plan pour harmoniser sur la dernière mouture du Décret à soumettre à la signature.

3) Sur la prime de validation :

A la demande de la Présidente du Comité Exécutif, le Coordonnateur National rafraîchit la mémoire des membres du Comité Exécutif en précisant sur la question de la validation de la RDC et que dans la pratique du Gouvernement, les personnes qui travaillent pour le rayonnement du pays bénéficient d'une prime d'encouragement. Il rappelle, à cet effet, que son Excellence Monsieur le Premier Ministre avait été saisi dans ce sens et qu'à ce jour, le Comité Exécutif demeure en attente de cette reconnaissance du Gouvernement.

Un membre du Collège société civile propose que soit précisé le contenu même de cette prime de validation. Il fait observer qu'en 2014, le Gouvernement de la République, reconnaissant les efforts fournis par les parties prenantes pour l'atteinte de la conformité avait accordé au Comité National une prime de validation. Enfin, il conclut que cette pratique n'enfreint en rien la transparence.

4) Activités du PTBA n'ayant pas trouvé de financement :

Le Coordonnateur National indique que le Secrétariat Technique est en cours de discussion avec ENABEL et la GIZ pour voir si certaines activités du PTBA pourraient être prises en charge.

Débat :

La Présidente propose que le PTBA prenne en compte un chronogramme clair pour savoir quelles sont les activités qui pourraient être prises en charge au cours de cette année et d'autres pour l'année prochaine.

Revenant sur l'activité relative à l'organisation d'un atelier des parties prenantes sur la rétrocession de 10% sur les 40% des recettes pétrolières de catégorie B revenant aux provinces productrices, un membre du Collège société civile, fait savoir qu'il existe un Arrêté interministériel sur l'opérationnalisation de cette rétrocession et qu'il faudra prévoir les activités dans ce sens.

Un membre du Collège Entreprise précise que l'Arrêté interministériel a certes été pris mais il pose un problème du fait que, il viole la loi puis que les sociétés pétrolières actuellement en production sont régies par la Convention qui ne prévoit pas des obligations fiscales aux provinces. C'est ainsi que des clarifications ont été sollicitées auprès du Ministre des finances s'agissant de la question d'attribution à la Province du Kongo-Central d'un pourcentage de 4% (10% x 40%) alors que la loi des finances ne le prévoit pas.

Un membre du Collège société civile propose que cet Arrêté soit mis à la disposition du Comité Exécutif pour publication par l'ITIE.

Quatrième point à l'ordre du jour : Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC

A la demande de la Présidente, le Coordonnateur National indique que le document de la « *Situation financière du Comité National ITIE-RDC* » a été remis à chaque membre du CE. Il fait savoir que le Comité National accuse deux mois de retard de paiement de la dotation.

Le Président de séance demande aux membres s'ils ont des observations à faire sur ce Rapport.

Débat :

Un membre du Collège société civile demande au Coordonnateur de faire la synthèse de la situation financière et qu'il clarifie si les dotations en souffrance ont été honorées.

Le Coordonnateur National dit que le Ministère des finances a honoré ses engagements avec l'appui rapproché de la Présidente du C.E.

Un membre du Collège société civile propose à ce que les élus membres du Comité Exécutif s'impliquent afin que la dotation de l'ITIE soit réajustée à la hausse pour couvrir non seulement le fonctionnement mais aussi, les activités du Plan de Travail. Un autre membre du même Collège dit dans le même sens que la dotation gouvernementale devrait permettre de couvrir les besoins de la mise en œuvre.

Dans le même sens, un autre membre dit que les honorables devraient exprimer leur engagement en acte en soutenant au Parlement le budget de la dotation de l'ITIE.

Un membre du Collège institutions publiques dit qu'effectivement les parlementaires vont jouer leur rôle.

Aucune autre observation n'ayant été soulevée, le Président de séance demande aux membres d'adopter la situation financière du Comité National ITIE-RDC.

Délibération:

Le Comité Exécutif adopte la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC du 09 juin au 25 juillet 2023.

Cinquième point de l'ordre du jour : Divers

Un membre du Collège institutions publiques, est revenu sur la question de la publication des contrats de JV PRIMERA Gold et PRIMERA METAL ainsi que PRIMERA MINING LIMITED et SAKIMA qui demeure une actualité. Après échange, les membres ont convenu d'inscrire cette question à la prochaine réunion du Comité Exécutif.

L'ordre du jour étant épuisé, commencée à 11h20', la réunion a pris fin à 13h06'.

Fait à Kinshasa le 31 juillet 2023

Rapporteur

Jean-Jacques KAYEMBE

Coordonnateur National

Présidente du Comité Exécutif

SUMINWA TULUKA Judith

Ministre d'Etat, Ministre du Plan